

Nouveaux horaires d'ouverture à partir du 4 novembre 2019

PONT-DE-VEYLE

VONNAS

Lundi	9h - 12h30	13h30 - 17h
Mardi	Fermé	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h30	Fermé
Jedi	9h - 12h30	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h30 sur RDV uniquement	

Tél. 03.85.30.83.51

E-mail : msap@cc-laveyle.fr

Bureau PONT-DE-VEYLE

Pôle des services publics
10 rue de la Poste
(château)

Permanence VONNAS

Espace des associations
86 rue du Docteur Perret
(cour intérieure de la mairie
Bâtiment à droite)



PRÉFET DE L'AIN

Toutes vos démarches administratives en ligne
à PONT-DE-VEYLE
et VONNAS

NOUVEAUX
HORAIRES
NOUVEAU
LIEU



Mise en relation



Accueil, information,
orientation



Accompagnement
aux démarches
administratives



Aide à l'utilisation
des services et des
outils numériques

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VEYLE



Maison
de services
au public





Qu'est ce qu'une Maison de services au public ?

Accueillir

La MSAP est accessible à tous les habitants de la Communauté de communes de la Veyle. Elle est un relais entre vous et les administrations partenaires et doit vous accompagner dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Informier/Orienter

La MSAP vous accueille du lundi au vendredi pour vous guider dans vos démarches auprès des différents organismes : Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse de retraite, Agence Nationale des Titres Sécurisés et sur le site internet de la Communauté de communes. Sur place, un agent d'accueil est à votre écoute. Il est chargé de vous donner une information de 1er niveau et de vous accompagner, selon vos besoins, dans la réalisation de démarches en ligne, sur les plateformes en ligne des partenaires. Pour mieux vous informer sur les principaux services des opérateurs publics, une documentation à jour est à votre disposition.

Vous accompagner

Vous trouvez dans nos locaux de Pont-de-Veyle deux ordinateurs connectés à internet et équipés d'une imprimante-scanner. Vous pouvez utiliser ces ordinateurs seul ou demander l'accompagnement d'un agent qui vous aidera à effectuer vos démarches. L'utilisation de ces postes informatiques est limitée aux démarches administratives.

Une permanence est également ouverte le mardi après-midi et le jeudi matin à Vonnas, dans l'espace des associations, derrière la mairie au 86 rue du Docteur Perret.

EN +

Accédez aux services de la Communauté de communes et effectuez vos démarches en ligne (paiement de la redevance ordures ménagères, inscriptions aux accueils de loisirs, subventions, etc.).

CES ORDINATEURS EN ACCÈS LIBRE + PÔLE EMPLOI toutes vos démarches administratives en ligne, la consultation de votre compte de messagerie.

* La consultation des réseaux sociaux et des sites marchands n'est pas autorisée.

LA MSAP VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DEMARCHES EN LIGNE AUPRES DE :

Pôle Emploi - Caisse d'Allocations Familiales Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - Mutualité Sociale Agricole - Agence Nationale des Titres Sécurisés

FAMILLE - CAF

- Suivre l'état des paiements et éditer les attestations
- Faire des simulations : demande de revenu de solidarité active (RSA) ; aides au logement ; allocations familiales
- S'informer sur les différents aides et faire des demandes de prestations
- Signaler un changement de situation
- Déclarer ses revenus
- Prendre un rendez-vous en ligne

SOCIAL / SANTÉ - CPAM / MSA

- Créer un compte ou accéder à son espace personnel
- Suivre ses paiements et ses remboursements
- Demander une attestation de carte vitale
- Signaler un changement de situation
- Trouver les adresses et tarifs des professionnels de santé et des établissements de soins.
- Télécharger les formulaires utiles aux démarches

EMPLOI - PÔLE EMPLOI

- S'inscrire/se réinscrire ou actualiser sa situation
- Suivre ses paiements en ligne
- Consulter / répondre à des offres d'emploi
- Mettre à jour son profil de compétences
- Suivre ses courriers et transmettre les pièces justificatives
- Communiquer avec son (sa) conseiller(ère) par mail

RETRAITE - CARSAT

- Estimer ses droits à la retraite anticipée
- Télécharger une estimation indicative globale
- Consulter et mettre à jour son relevé de carrière tous régimes
- Suivre une demande en cours
- Demander le versement d'une pension de retraite
- Prendre un rendez-vous en ligne
- Télécharger la liste personnalisée de ses démarches retraite

ANTS

- Faire une pré-demande de carte nationale d'identité . Faire une pré-demande de passeport
- Faire une demande de carte grise / permis de conduire